

Compte rendu de la séance publique du mardi 13 mai 2025 à 14 h 30

Conférence d'Henri LAUX

Spinoza, un engagement pour la liberté de penser.

Excusés : Christian BANGE, Isabelle COLLON, Jean-François DUCHAMP, Christian DUMAS, Jacques FAYETTE, Christian GAILLARD, Jacques HOCHMANN, Marie-France JOUBERT, Jean-Marie LAFONT, Philippe LEBRETON, Philippe MIKAELOFF, Bruno PERMEZEL, Claude PRUDHOMME, Joseph REMILLIEUX, Marguerite YON.

La présidente Nathalie FOURNIER ouvre la séance à 14 h 30.

Elle rappelle les réunions académiques à venir : ce jour même, 13 mai, à 16 h 15, à propos des académies régionales ; le 20 mai, la réunion CNA ; un bureau, le 27 mai ; le mardi 3 juin, AG extraordinaire sur les statuts suivie de la réunion privée pour les élections.

Elle annonce les prochaines visites : ce vendredi 16 mai, Galerie de Paléontologie (RV à 14 h 30, arrêt Tram T1, « université de Lyon1 », campus de la Doua) ; la pompe de Cornouailles, le jeudi 22 mai ; la sortie académique, le 26 juin.

Elle signale enfin deux conférences, ce jour, qui méritent annonce : 1/ à la BM de Lyon, conférence par Étienne Fouilloux et Bernard Joassart : « Les jésuites dans la tourmente (1949-1951) » ; 2/ une conférence de Jean-Benoît Krumenacker, aux Archives municipales : « Une révolution des médias ? L'arrivée de l'imprimerie à Lyon », à partir de son ouvrage, qui vient d'être publié aux éditions de l'ENS-Lyon, *Entre manuscrits et imprimés, Lyon et ses livres (1470-1520)* – dialogue avec Dominique Vary (ENSSIB).

Notre confrère, Laurent THIROUIN, secrétaire général de la Classe des Lettres, donne lecture du compte-rendu de la séance du 15 avril, communication de Jean-Noël GUINOT.

Communication.

La présidente présente l'orateur du jour, Henri Laux, entré dans la Compagnie de Jésus à Lyon en 1975. Docteur en philosophie (Université Paris I), diplômé-lauréat de l'Institut d'Études politiques de Paris, Henri Laux est professeur émérite de philosophie au Centre Sèvres, devenu en 2024 « Facultés Loyola Paris » ; il en a été le président de 2009 à 2016 et continue d'y donner des enseignements. Sa recherche porte essentiellement sur deux domaines : les études spinozistes ; la question de Dieu d'un point de vue philosophique, les rapports de la philosophie et de la mystique. Il est membre du comité de rédaction de la revue *Archives de philosophie*, et du bureau de l'*Association des Amis de Spinoza*.

Il présente une conférence, sous le titre : *Spinoza, un engagement pour la liberté de penser*. Nathalie Fournier fait remarquer d'emblée combien cette expression – liberté de penser – s'écarte des formules habituelles : liberté d'opinion, liberté de la presse... Le sujet abordé ne s'en annonce que plus passionnant.

Henri Laux nous transporte en 1670, grande date puisqu'elle est à la fois l'année de parution (posthume) des *Pensées* de Pascal, et celle du *Tractatus theologico-politicus* (*Traité théologico-politique*), ouvrage en latin de Spinoza, l'une des deux seules œuvres du philosophe publiées de son vivant.

Dans l'Europe du XVII^e siècle, les Provinces-Unies sont un havre de liberté. Spinoza ressent pourtant la nécessité d'interrompre son grand livre, *l'Éthique*, pour se livrer à une réflexion sur la liberté politique. Les tensions politiques se sont en effet dangereusement exacerbées dans sa patrie d'adoption.

L'originalité du traité tient à une thèse : il n'y a pas de concurrence, comme on le pense spontanément, entre la liberté de l'individu et la puissance de l'État. Au contraire, l'une et l'autre sont à rechercher ensemble, et ne peuvent exister seules. S'il entrave la liberté de penser, et la liberté de parole, qui est sa traduction naturelle, l'État s'affaiblit lui-même, et nuit à ses propres intérêts. Il amène les citoyens à s'installer dans le mensonge et une sorte de distorsion éthique ; il se prive de la force des hommes libres, qui peuvent le plus concourir à sa puissance.

Henri Laux présente donc un Spinoza amoureux de la liberté et soucieux de la propager, à l'échelle de la personne comme de la société – un philosophe conscient du privilège qui est le sien : « ce rare bonheur [...] de vivre dans une république où chacun dispose d'une liberté parfaite de penser et d'adorer Dieu à son gré, et où rien n'est plus cher à tous et plus doux que la liberté ». C'est sur cette citation de la préface du Traité que le conférencier conclut son propos.

Discussion académique.

Nathalie FOURNIER s'avoue très impressionnée par la cohérence, la force, l'actualité de cette pensée. Elle remercie chaleureusement Henri Laux de s'en être fait l'interprète, aussi brillamment. Elle ne peut se défendre cependant d'une légère inquiétude : tout cela n'est-il pas un peu trop optimiste ? Le spectacle de notre société confirme-t-il cet attachement farouche pour la liberté postulée par Spinoza ?

Certes, répond le conférencier, le souci de la liberté n'est pas totalement naturel. Il implique l'éducation et la formation des consciences. Mais il est aussi alimenté par l'expérience de chacun, qui constate, au fil des années, ce qui est source pour soi, de force et de puissance.

Laurent THIROUIN remercie le conférencier pour cette présentation aussi limpide que rigoureuse. Il a bien compris que, pour Spinoza, la liberté de parole ne s'étendait pas aux opinions séditieuses. Mais tout le problème n'est-il pas là ? Les régimes les plus liberticides, tout comme les démocraties libérales, proclament à l'envi leur respect de la liberté. Ils en écartent simplement ce qu'ils intitulent « opinion séditieuse ». Peut-on définir rigoureusement cette notion ?

Henri Laux répond en se référant au vingtième et dernier chapitre du traité, qui présente un système idéal, où le droit fonctionne, et non pas un État violent. Que faire lorsque l'État est gouverné par un tyran ? Spinoza semble partisan de l'obéissance, plutôt que de l'opposition. Son objet reste toujours celui-ci : comment trouver, dans un contexte de crise, ce qui est susceptible de susciter le lien social.

L'*Éthique* ne précède-t-elle pas le *Traité*, demande Paul PERRIN, comme une libération personnelle serait le préalable d'une libération sociale ? Les deux œuvres se complètent, répond Henri Laux, et présentent en fait une unité profonde. L'*Éthique* d'ailleurs comporte une dimension politique : certains des affects concernent directement les relations inter-personnelles, et sont nocifs en ce qu'ils divisent, au lieu d'être facteurs d'unification.

Nathalie FOURNIER revient à la charge : la pensée de Spinoza ne relève-t-elle pas de l'utopie ? Non répond le conférencier. Elle est mue par un désir de comprendre. Nous sommes le plus souvent piégés par nos affects, et Spinoza se garde bien de soutenir que par la raison, nous allons vaincre nos passions. Mais c'est notre intérêt qui prime au bout du compte. Nous luttons contre nos affects par un souci de bonheur.

Question de Yannick Seis. Si, pour Spinoza, libertés individuelles et puissance de l'État vont de pair, comment défendre les libertés lorsque le libéralisme de l'État est à l'origine de l'oppression ?

Réponse. Spinoza distingue le pouvoir et la puissance. Entre la liberté de l'individu (*potestas*) et la puissance de l'État (*potentia*), il n'y a pas de dualisme, mais une rencontre postulée dans l'idéal. Bien des revendications individuelles de liberté n'ont pas souci de leurs propres limites. La liberté apprend à se construire avec d'autres. Il ne faut pas confondre libéralisme avec individualisme de la revendication.

Peut-on dire, demande Dominique GONNET, que l'interprétation des Écritures, attachée au nom de Spinoza, appuie sa défense de la liberté ? Tout à fait répond le conférencier. Il y a une dimension libératrice dans le retour au texte prôné par le philosophe exégète. Que veut dire le texte ? Telle est la première question à poser avant toute exploitation politique ou religieuse de celui-ci.

Jean-Noël GUINOT abonde. Spinoza est un continuateur important et génial de l'interprétation littérale et historique, telle qu'elle a été voulue par « l'école d'Antioche ». Incontestablement, répond Henri Laux, qui rappelle qu'un an après la mort de Spinoza paraissait l'ouvrage fondateur de Richard Simon, *l'Histoire critique du Vieil Testament* (1678) – acte de naissance de l'exégèse historico-critique.

Encore toute remuée par le lien entre béatitude et réalité démocratique, la présidente remercie une nouvelle fois le conférencier pour sa démonstration passionnée, et lève la séance à 16 h.

Laurent THIROUIN